

# **SUPERMOTO**



**SUPERMOTO**  
SWISS CHAMPIONSHIP



## **Règlement**



# **Règlement coureur**

# **2019**

# Règlement coureur Supermoto 2019

1. CONDITIONS GENERALES DE PARTICIPATION .....	3
2. PRIX DES LICENCES.....	4
Licences journalières.....	4
3. INSCRIPTIONS.....	5
Inscription et délai d'inscription pour toutes les catégories .....	5
Désistement .....	5
4. ASSURANCES .....	5
5. FINANCEMENT D'ENGAGEMENT .....	6
6. PRÉAVIS DES COURSES .....	6
7. CONDITIONS TECHNIQUES GÉNÉRALES.....	6
8. EQUIPEMENT PILOTE .....	7
9. CONTROLE DE LA MACHINE.....	8
10. ESSENCE .....	8
11. NUMÉROS DE DÉPART (GRANDEUR / FORME) .....	9
12. LIMITE DU BRUIT / CONTRÔLE DU BRUIT.....	9
13. PARC DES COUREURS .....	10
14. BRIEFING DES COUREURS .....	11
15. COMPORTEMENT ANTISPORTIF .....	11
16. DRAPEAUX.....	12
17. JURY DE LA COURSE .....	12
18. PROTÊTS.....	12

<b>19. ENTRAÎNEMENT / ENTRAÎNEMENT CHRONOMÉTRÉ .....</b>	<b>13</b>
<b>20. MANIFESTATIONS 1 JOUR / 2 JOURS .....</b>	<b>13</b>
<b>21. HORAIRE SUPERMOTO .....</b>	<b>13</b>
<b>22. MANCHES.....</b>	<b>14</b>
<b>23. PRÉGRILLE/DÉPART/BOX.....</b>	<b>14</b>
<b>24. ZONE DE DÉPART / NOMBRE DE PARTANTS .....</b>	<b>15</b>
<b>25. DÉPART .....</b>	<b>15</b>
<b>26. INTERRUPTION DE COURSE .....</b>	<b>16</b>
<b>27. TABELLE DES POINTS / PRIMES D'ARRIVÉE .....</b>	<b>16</b>
Tablette des points .....	16
Primes d'arrivée .....	17
<b>28. CLASSEMENT FINAL .....</b>	<b>17</b>
<b>29. RÉSULTATS / SERVICES .....</b>	<b>18</b>
<b>30. MANIFESTATIONS .....</b>	<b>18</b>
<b>31. ENVIRONNEMENT .....</b>	<b>18</b>
<b>32. RÈGLEMENT PARTICULIER .....</b>	<b>18</b>
<b>33. DIRECTIVES GENERALES ET DISPOSITIONS FINALES.....</b>	<b>19</b>
<b>34. SANCTIONS.....</b>	<b>19</b>
Confirmation du pilote .....	19
<b>35. RÈGLEMENT SUPPLÉMENTAIRE CLASSES KIDS ET YOUNGSTER 85.....</b>	<b>20</b>
Généralité.....	20
Motos .....	20
a) Equipement technique.....	20
Contrôle technique.....	21
Pilotes.....	21
a) Participants – Age/permis de conduire/licence .....	21
Comportement des pilotes et des parents/mécaniciens/accompagnants.....	21

## 1. Conditions générales de participation

Pour participer au championnat officiel, chaque participant doit être en possession d'une licence valable et d'une assurance adéquate. Les licences ne sont établies que pour des membres directs ou d'un club affiliés aux fédérations FMS ou SAM. Les demandeurs de licence mineurs (âgés de moins de 18 ans) ont besoin de l'autorisation parentale ou de son représentant légal. La licence est personnelle et ne peut pas être transmise.

La licence est valable dès la date d'établissement et jusqu'à la fin de l'année. L'établissement de la licence se fait dans l'ordre chronologique dès réception à la FMS ou à la SAM et s'ajuste au nombre de participants par catégorie et manches/horaire.

**Lors d'une demande de licence suisse, le coureur étranger devra présenter un quitus (rider release) de la fédération de son pays d'origine.** L'obtention de licence journalière est possible.

Le titre de „Supermoto Swiss Champion“ est attribué dans les catégories:

<b>Prestige</b>	âge minimal 15 ans	250ccm-300ccm 2T / 450ccm 4T
<b>Quad</b>	âge minimal 15 ans	250ccm – 750ccm 4T. 2 Zyl. 175ccm – 420ccm 2T. 2 Zyl. 421ccm – 750ccm 2T. 1 Zyl.
<b>Challenge</b>	âge minimal 15 ans	max. 750ccm
<b>Senior</b>	dès la 40ème année	max. 750ccm
<b>Rookie</b>	<b>entre 13 et 23 ans</b>	<b>-300ccm 2T / -450ccm 4T</b>
<b>Youngster 85cc</b>	dès la 12ème année jusqu'à 15 ans (Règlement supplémentaire Minisupermoto)	

Le titre de „Supermoto-Cup-Champion“ est attribué dans les catégories:

<b>Promo</b>	âge minimal 15 ans jusqu'à la 40ème année.
<b>Kids 50cc</b>	jusqu'à 10 ans (Règlement supplémentaire Minisupermoto)
<b>Kids 65cc</b>	jusqu'à 14 ans (Règlement supplémentaire Minisupermoto)
<b>Débutants</b>	<b>âge minimal 15ans</b>

Une participation (double départ) aux courses Challenge et Seniors est possible avec une 2<sup>ème</sup> licence. Dans les autres catégories, une double inscription est seulement possible avec une licence journalière et si autant que de la place est disponible

### Promotion dans la prochaine catégorie supérieure

Pour la saison prochaine, les pilotes suivants devront monter dans la catégorie supérieure :

Catégorie Débutants: 1<sup>er</sup> au 10<sup>ème</sup> rang final doivent passer dans la catégorie Promo.

Catégorie Promo: 1<sup>er</sup> au 8<sup>ème</sup> rang final doivent passer dans la catégorie Challenge / optionnel dans la catégorie Senior.

Catégorie Challenge: 1<sup>er</sup> au 4<sup>ème</sup> rang final doivent passer dans la catégorie Prestige.

**Catégorie Rookie: 1<sup>er</sup> au 4<sup>ème</sup> rang final doivent passer dans la catégorie Challenge ou Prestige.**

Les commissions sport FMS / SAM décident définitivement un passage supplémentaire d'une catégorie supérieure ou inférieure.

**Pour la saison 2019, la commission sport a décidé que dans les catégories Challenge, Promo et Débutants, les 15 meilleurs pilotes du championnat 2018 passeront dans la catégorie suivante supérieure.**

**Anti-Doping / Alcool**

Chaque demandeur de licence accepte également automatiquement toutes les prescriptions du Swiss Olympic Association relatives à l'anti-doping (Vous trouvez l'actuelle liste des produits dopants sous [www.swissolympic.ch](http://www.swissolympic.ch) ou [www.antidoping.ch](http://www.antidoping.ch)).

Selon la réglementation du Swiss Olympic Association, chaque licencié peut être soumis à un contrôle doping. Celui qui le refuse sera sanctionné.

Lors d'un résultat positif lors d'un contrôle de dopage ou d'alcool ou refus d'un tel contrôle = exclusion de la manifestation. D'autres sanctions sont réservées.

**2. Prix des licences**

Le montant du prix de la licence est fixé chaque année par la Commission Sport FMS/SAM. Toutes les licences (à l'exception des licences CM et CE) sont établies aux mêmes conditions et tarifs par les deux fédérations.

Actuellement:	<u>Licence nationale</u>	<u>ou Licence Internationale</u>
<b>Kids 50</b>	CHF 70.00	
<b>Kids 65</b>	CHF 90.00	
<b>Youngster 85</b>	CHF 110.00	CHF 400.00
<b>Rookie</b>	CHF 200.00	CHF 400.00
<b>Senior</b>	CHF 450.00	CHF 550.00
<b>Challenge</b>	CHF 450.00	CHF 550.00
<b>Prestige</b>	pas possible	CHF 500.00
<b>Quad</b>	pas possible	CHF 550.00
<b>Promo</b>	CHF 450.00	CHF 550.00
<b>Einsteiger</b>	CHF 220.00	pas possible
<b>WM-Lizenzen FMS</b>		CHF 1100.00
<b>EM-Lizenzen FMS</b>		CHF 800.00

Tous les licenciés annuels doivent posséder un transpondeur!

My Laps X2 Transpondeur, abonnement de 5 ans: Prix CHF 279.- incl. Livraison. Le formulaire de commande pour le transpondeur se trouve sous: <http://swissmoto.org/fr/sports/supermoto>.

**Licences journalières**

Les licences journalières peuvent être délivrées pour toutes les courses pour autant que le nombre de places de départ soit suffisant dans la catégorie correspondante. Les personnes intéressées à une course doivent s'inscrire à la direction administrative jusqu'au mardi/12.00 heures avant le weekend de la manifestation. L'inscription et le désistement se fait online par le biais du site internet <http://www.swissmoto.org/fr/login>.

De plus, le licencié journalier doit remplir le formulaire adéquat pour les licences journalières SAM ou FMS et le présenter lors de l'inscription sur place. Le montant de la licence journalière ainsi que la finance d'engagement seront payés cash sur place.

Les pilotes possédant une licence MX peuvent prendre le départ du supermoto **des deux fédérations**. La couverture d'assurance est celle de la licence MX. Un prix forfaitaire supplémentaire de CHF 20.00 sera facturée pour l'administration supplémentaire. Comme pour les licences journalières, vous devez vous annoncer préliminairement.

Les prix de la licence journalière:

Licence journalière membre SAM/FMS	CHF 70.00	Kid 50/65	CHF 20.00
Licence journalière non-membre	CHF 90.00	Kid 50/65	CHF 30.00
Financement d'engagement			
Manifestation sans électricité	CHF 140.00	Kids 50/65	CHF 50.00
		Youngster 85	CHF 80.00
		Débutants	CHF 100.00

L'électricité n'est plus automatiquement mise à disposition.

Financement d'engagement manifestation avec électricité + CHF 30.00 (sauf Kid 50/65)

Pour la couverture des frais de traitement, une taxe de CHF 20.00 sera encaissée aux pilotes bénéficiant d'une licence journalière (SAM et FMS).

Les licenciés journaliers ont droit aux primes d'arrivée.

Après la course, le transpondeur doit être rendu automatiquement et propre. Le pilote qui perd un transpondeur devra payer la somme de CHF 350.00 pour son remplacement.

Après l'accord avec la direction administrative, les membres du club organisateur peuvent demander des licences journalières si un nombre de places de départ est encore disponible dans les catégories désirées.

### 3. Inscriptions

#### Inscription et délai d'inscription pour toutes les catégories

Chaque pilote possédant une licence annuelle FMS/SAM est automatiquement inscrit à toutes les courses officielles FMS/SAM.

Tous les autres pilotes doivent s'inscrire online sur le site internet <http://www.swissmoto.org/fr/login> avant la manifestation, **au plus tard jusqu'au mardi 12.00 heures**. Toutes les inscriptions ayant lieu après ce délai ou faites sur place feront l'objet de frais supplémentaires „Last-Minute“ de CHF 30.00.

Les règlements particuliers peuvent être consultés sous [www.swissmoto.org](http://www.swissmoto.org) ou [www.s-a-m.ch](http://www.s-a-m.ch). S'il est possible, tous les règlements particuliers et programmes journaliers paraîtront également dans le journal SAM.

#### Désistement

Lors d'un empêchement (maladie, accident, etc.), le **désistement** doit avoir lieu **online jusqu'au mardi 12.00 heures** avant la manifestation sous <http://www.swissmoto.org/fr/login>. Les non-excuses ou absences excusées tardivement engendreront une amende CHF 30.00. Ce montant sera versé à l'organisateur.

### 4. Assurances

Le pilote participe à une manifestation motorisée à son propre risque et responsabilité. (accidents, décès, dommages matériels, vols, incendie etc.). Une assurance-accident est obligatoire pour chaque pilote. Par

sa signature apposée sur la demande de licence et information, chaque pilote confirme qu'en cas d'accident, il est assuré en règle lors d'accident, décès ou invalidité et qu'il **a pris connaissance et compris le règlement des pilotes.**

Les prestations d'assurance seront diminuées jusqu'à 50% si l'accident d'un pilote a lieu lors d'un entraînement ou une course.

Une assurance complémentaire facultative peut être conclue auprès des compagnies Alliance Suisse ou Zürich grâce à un contrat collectif proposant une assurance avec des conditions avantageuses. Les formulaires d'inscription peuvent être demandés aux administrations.

**SAM/FMS conseille à tous les pilotes de conclure une assurance complémentaire auprès des compagnies Alliance Suisse ou Zürich concernant l'indemnité journalière!**

Les assurances suivantes sont incluses dans les licences: décès et invalidité.

Lors d'un accident d'un participant à une manifestation Supermoto, l'organisateur et ses bénévoles, le propriétaire du terrain, la FMS/SAM, la Commission FMS/SAM ne sont pas tenus responsables. L'organisateur conclut une assurance RC pour les dommages à un tiers via FMS/SAM auprès de l'Alliance/Zürich avec les montants de couverture fixés par la loi.

**Les pilotes en scolarité obligatoire doivent présenter une assurance supplémentaire pour des coûts de guérison illimités.**

## 5. Financement d'engagement

Le financement d'engagement doit être payé à l'organisateur lors de l'inscription sur place.

### Manifestation sans électricité:

Catégorie Kid 50cc / 65cc	par manifestation	CHF	50.00
Catégorie Youngster 85cc	par manifestation	CHF	80.00
Débutants	par manifestation	CHF	100.00
Toutes les autres catégories	par manifestation	CHF	140.00

<b>Manifestation avec électricité:</b>	supplément de	+ CHF	30.00
	(sauf Kid 50/65)		

## 6. Préavis des courses

Les règlements particuliers et les programmes journaliers peuvent être consultés dans les sites internet [www.swissmoto.org](http://www.swissmoto.org) ou [www.s-a-m.ch](http://www.s-a-m.ch).

Chaque course sera mentionnée si possible au moins une fois dans le journal SAM, inclus le programme journalier.

## 7. Conditions techniques générales

- Tous les écrous de vidange doivent être assurés avec du fil de fer.
- Les filtres d'huile extérieurs ainsi que les vis et boulons dans les environs du circuit huile doivent être percés et fixés avec un fil de fer.
- Les fermetures de réservoir pour essence et huile doivent être en position fermé. Les fermetures du réservoir d'huile doivent être percées et fixées par un fil de fer.



- Les étriers, adaptateurs et goupilles de plaquettes de freins doivent être assurés avec du fil de fer (ou des clips) ou vis doubles.
- Seule l'eau est autorisée comme liquide de refroidissement. L'additif anticorrosif Red-line (FIM) est autorisé à raison d'un dosage maximal de 5%.
- Les conduits de purge du moteur et de la boîte de vitesses ainsi que du trop-plein du carburateur doivent aboutir dans un ou plusieurs collecteurs fermés d'une capacité d'au moins 250cm<sup>3</sup>. Seuls des collecteurs en aluminium, en acier ou en carbone sont admis. (Les collecteurs en plastique ne sont permis que si le producteur les déclare adéquats pour cette utilisation). **Ces récipients doivent être vidés de leur contenu à l'issue de chaque séance d'entraînement ou course !!!**
- La conduite d'aération du réservoir d'essence doit être assurée avec un clapet anti-reflux ou faire partie intégrante du bouchon.
- Un coupe-contact est obligatoire à gauche ou à droite du guidon
- La largeur du guidon est min 600mm, mx. 850mm. La protection de guidon est obligatoire.
- La protection du pignon doit inclure la face latérale externe de ce dernier.
- Toutes les parties en verre doivent être démontées.
- Pas d'arêtes coupantes ; les parties fendues doivent être remplacées ou réparées de manière adéquate.
- Les rétroviseurs, la béquille centrale et latérale, le porte-bagages, les clignotants et les plaques d'immatriculation doivent être démontés.
- Le pot d'échappement ne doit pas émerger de la silhouette arrière. Le flux des gaz d'échappement doit être dirigé vers l'arrière et de manière à ne pas soulever de poussière.
- Les leviers de commandes (embrayage, frein etc.) doivent en principe se terminer en forme de bille ou être arrondis.
- Si un pilote change la moto, il doit en informer la commission de sport. Sinon la commission peut décider des sanctions (recul de 5 places dans le classement).
- L'extrémité des cale-pieds doit présenter un arrondi d'au moins 8mm de rayon.
- Les points non énumérés sont régis par les règlements FIM Europe / FIM.
- Durant toute la manifestation, le coureur est responsable de ses aides/mécaniciens, sa machine, de son matériel et de son emplacement dans le parc des coureurs.
- Une non-observance du règlement engendra l'exclusion de la course en question. D'autres sanctions pourront être prises par le Jury. Si sa machine ne répond pas au règlement, le pilote subira les frais qui en découlent.
- Protections des poignées (fixées du côté extérieur) sont obligatoires.

#### Règlement supplémentaire Quad:

- Selon règlement FIM.
- Protection du pignon et de la couronne obligatoire.
- Les étriers doivent être assurés avec du fil de fer.
- En règle générale, il sera roulé avec des pneus „jaunes“ de marque Goldspeed / MAXXIS. Pour la catégorie Quad National Open, les pneus originaux seront pourtant acceptés si la dimension des pneus „jaunes“ n'est pas adéquate.
- Aucune pièce porteuse de la matière titan ne sera tolérée selon Règlement FIM Europe / FIM.
- Toutes les pièces en verre doivent être démontées.
- Sur chaque côté du véhicule, une barre de protection en profil rond devra être montée.

## 8. Equipement pilote

- Combinaisons en cuir d'une pièce sont recommandées. Combinaisons 2 pièces sont autorisées si elles sont conçues spécialement pour Supermoto et acceptées par la Commission Supermoto. Une liste des combinaisons autorisées sera rédigée séparément, selon protocole du contrôle technique.
- Bottes motocross ou bottes supermoto sont obligatoires.



- Gants en cuir ou résistants à l'abrasion.
- Protection dorsale est obligatoire.
- Les casques doivent être conformes à la norme du règlement FIM, Normes pour casques : ECE 22.05 'P', SNELL M 2010, JIS T 8133:2007 valable jusqu'au 31.12.2019; NEU SNELL M2015; JIS T 8133:2015.
- Lors du contrôle technique avant la première course, le casque sera contrôlé
- Une étiquette FMS/SAM sera apposée sur le casque et sera valable pour les prochaines manifestations  
A leur première participation, les licenciés journaliers présenteront leur casque lors de l'inscription.

**Pour toutes les catégories, une cuirasse et une protection de la nuque, molle ou dure est instamment conseillée!**

## 9. Contrôle de la machine

### Première course de la saison

Sur le formulaire de contrôle, chaque pilote doit confirmer que sa moto remplit les exigences de ce règlement. Ce formulaire rempli doit être envoyé avec la demande de licence ou au plus tard présenté lors de la première course.

Le protocole de contrôle est valable toute la saison pour les pilotes licenciés.

Pour les pilotes avec une licence journalière, le protocole de contrôle n'est valable que pour la course en question.

### Autres courses de la saison (si pas demandé autrement par l'octroyeur de l'autorisation)

Des contrôles seront exécutés par une personne compétente à la prégrille avant l'entraînement et avant les courses. Une liste sera établie mentionnant les motos contrôlées et jugées incorrectes. Les défauts constatés par la Commission Sport FMS/SAM devront être remédiés dans un délai donné et les réparations présentées au commissaire technique pour contrôle.

Durant la manifestation, un changement de machine n'est autorisé que par l'autorisation de la Commission sportive FMS/SAM. Le contrôle de la machine se fait sous contrôle du commissaire sportif FMS/SAM. **Lors d'un changement d'une machine sans autorisation de la commission sportive FMS/SAM, le coureur reculera de 10 places dans le classement de la manche concernée.**

À la prégrille, les machines, l'équipement (protection dorsale) et les numéros de départ peuvent être contrôlés avant un entraînement ou avant les courses par le commissaire sportif FMS/SAM. Le commissaire sportif FMS/SAM peut interdire le départ si l'équipement ou la machine n'est pas conforme au règlement

En tout temps, des contrôles ou mesures sonores peuvent être effectués après des entraînements ou courses par la commission sportive FMS/SAM

## 10. Essence

Essence sans plomb obligatoire. Essence bio E 85 est autorisée. Selon règlement FIM.

## 11. Numéros de départ (Grandeur / Forme)

Les plaques doivent être au nombre de trois. Elles doivent correspondre aux normes de la **FMS/SAM**.

Elles doivent être fabriquées dans une matière solide et rigide.

Dimension minimale: largeur 285 mm x hauteur 235 mm. La plaque frontale avec numéro de départ à 3 chiffres doit être carrée, min. 290 x 290 mm. Ces plaques sont également conseillées pour des numéros de départ à 2 chiffres.

Les plaques doivent être plates ou légèrement bombés (jusqu'à max. 50mm de la surface), en tout cas pas pliées ou cachées.). La plaque du numéro frontal doit être continue, elle ne doit pas comporter d'ouvertures telles que des espaces d'aération, etc.

Une plaque qui n'est pas pliée plus de 3° perpendiculairement vers l'arrière, doit être fixée à l'avant de la moto. Les deux autres doivent être fixées perpendiculairement de chaque côté de la moto. Elles doivent être fixées de telle sorte à être lisibles et non cachées par une pièce quelconque de la moto, resp. par le pilote assis sur la moto.

En lieu et place des plaques séparées, des numéros de départ peuvent être peints sur la carrosserie ou revêtement de la moto, de même grandeur et en couleur mate.

Les chiffres doivent être bien lisibles d'une distance de 10 mètres, et comme le fond, doivent être en couleur mate anti-reflet. Les dimensions minimales des chiffres doivent être:

Front:	Hauteur	140mm	Côté:	70mm
	Largeur de chaque chiffre	80mm		40mm
	Épaisseur des traits	25mm		12mm
	Espace entre deux chiffres	15mm		8mm

La forme anglaise des chiffres doit être utilisée. Pour le chiffre «un», c'est simplement une ligne verticale et pour le «sept», une ligne penchée sans ligne au milieu. Tous les autres chiffres ou inscriptions sur les motos qui pourraient être confondus avec les numéros de départ doivent être enlevés avant le départ.

**Les plaques à numéros doivent être absolument nettoyées avant le départ!**

Couleurs:	<b>Prestige</b>	Fond jaune	Chiffre noir
	<b>Challenge</b>	Fond noir	Chiffre blanc
	<b>Promo</b>	Fond rouge	Chiffre blanc
	<b>Senior</b>	Fond bleu	Chiffre blanc
	<b>Kid 50cc</b>	Fond jaune	Chiffre noir
	<b>Kid 65cc</b>	Fond rouge	Chiffre blanc
	<b>Youngster 85</b>	Fond bleu	Chiffre blanc
	<b>Rookie</b>	<b>Fond blanc</b>	<b>Chiffre noir</b>
	<b>Quad Inter</b>	Fond jaune	Chiffre noir
	<b>Débutant</b>	Fond vert	Chiffre blanc

## 12. Limite du bruit / Contrôle du bruit

- Pour la mensuration, le microphone sera placé à une distance de 2,0 m depuis la ligne centrale de la moto à un angle de 45 degrés depuis l'endroit de contact de la roue arrière avec le sol (+/- 5cm). Le microphone sera placé à une hauteur de 135 cm du sol. Le sonomètre est positionné horizontalement.



## 14. Briefing des coureurs

**La présence lors du briefing est obligatoire pour tous les pilotes!**

## 15. Comportement antisportif

Un coureur qui coupe le circuit lors des essais chronométrés subit l'abolition de son meilleur tour. La course doit être reprise à l'endroit où le pilote a quitté le circuit, aussi bien à l'entraînement que durant la course.

Celui qui coupe le circuit durant la course sera sanctionné d'une pénalité de 5 places voire jusqu'à la disqualification.



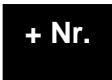



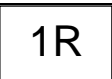

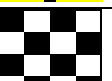
Lors des courses, la moto ne peut pas être amenée dans le parc des coureurs (travaux de réparation) et ramenée sur le circuit. Dans ce cas, la sanction sera l'exclusion de la course. Des travaux de réparation ne sont autorisés que dans le box des coureurs.

Lors d'un **dépassement à l'endroit d'un accident ou une vitesse trop élevée lors d'un drapeau jaune**, les sanctions suivantes seront décidées par le jury FMS/SAM :

- **Lors d'un entraînement, le tour le plus rapide sera annulé.**
- **Lors d'une course, recul de 10 places au classement**

Le jury FMS/SAM peuvent également prononcer des avertissements. Le jury FMS/SAM se garde aussi le droit de prononcer d'autres sanctions. Les pilotes et leurs accompagnants, qui se comportent incorrectement, recevront un avertissement du jury. D'autres sanctions du jury peuvent être prononcées par le jury FMS/SAM Jury.

## 16. Drapeaux

Drapeaux		Signification
	Drapeau jaune agité ou tendu	Danger immédiat, préparez-vous à stopper, dépassement et saut interdit
	Drapeau rouge agité	Arrêt obligatoire pour tous
	Drapeau noir avec panneau et numéro du coureur	Arrêt pour le coureur concerné.
	Drapeau bleu (Fairplay)	Ecartez-vous tout de suite, vous allez être dépassé par un coureur qui a un tour d'avance
	Drapeau vert	Voie libre pour le départ
	Drapeau jaune/rouge rayé	Drapeau huile, souillure
	Panneau "1"	La course dure encore un tour (FMS)
	Drapeau jaune avec croix noire	La course dure encore 1 tour (SAM)
	Drapeau à damier	Fin de la course

Les instructions des commissaires de piste et la commission sport FMS/SAM doivent être absolument observées. Les pilotes sont priés de renvoyer leurs bénévoles et fans derrière le double balisage. En cas de non-observance des règles, les pilotes peuvent en porter la responsabilité.

## 17. Jury de la course

Commissaire sportif FMS/SAM	(avec droit de vote)
2ème commissaire FMS/SAM (ex. CT)	(avec droit de vote)
Président d'org. ou délégué	(avec droit de vote)

Directeur de course	(sans droit de vote)
Sécurité	(sans droit de vote)
Chronométrage	(sans droit de vote)

## 18. Protêts

- Le formulaire officiel dépôt de protêt peut être obtenu auprès du Président du jury (pas obligatoire).
- Les protêts doivent être déposés sous forme écrite, au plus tard 30 minutes après la fin de la manche concernée, auprès du directeur de course, du commissaire sportif ou du secrétariat d'organisateur (temps de référence sur la liste des résultats).

- Un seul thème fera l'objet du protêt et devra être signé par le coureur ou par son représentant légal.
- Une caution de CHF 100.- doit être jointe au protêt, laquelle sera restituée si le protêt est justifié.
- Les protêts doivent être traités sur place par le jury.
- Lors d'un protêt pour lequel un moteur doit être ouvert, la personne concernée par la protestation peut facturer une somme maximale de CHF 200.- au protestataire si le moteur est conforme au règlement.
- Décisions du jury:  
**FMS:** Selon le code juridique Pt.2.3., peut être contestée par écrit auprès de la **Commission de recours FMS**. Le délai d'appel est de 8 jours. Le recours n'est valide que si les frais de recours de CHF 500.- sont versés en même temps au Secrétariat FMS (Compte postal 12-3456-0).  
**SAM:** Contestation contre la décision de la commission sportive SAM peut être faite auprès du **tribunal arbitral SAM**. Cette instance décide définitivement sur tous les différends possibles. Les contestations n'entraînent pas directement le sursis de la décision prise.

## 19. Entraînement / Entraînement chronométré

Selon le programme journalier, au moins 1 entraînement et 1 entraînement chronométré ont lieu par catégorie.

Entraînement libre: minimal 8 min. / Entraînement chronométré: minimal 10 min.

**Celui qui n'effectue pas d'entraînement libre ou entraînement chronométré prendra le départ en dernière position pour les manches.**

**Seuls les pilotes qui auront effectué au moins 1 tour, soit à l'entraînement libre, entraînement chronométré ou warm-up, seront autorisés à prendre le départ.**

## 20. Manifestations 1 jour / 2 jours

La Commission sport FMS/SAM et l'organisateur décident ensemble les classes autorisées pour les courses. Au moins 1 entraînement libre et 1 entraînement chronométré, ainsi que 2 manches sont prévus par classe.

## 21. Horaire Supermoto

L'horaire peut varier selon la manifestation. Le nombre des manches des catégories sont données.

Au moins un entraînement et un entraînement chronométré ainsi que deux manches par catégorie sont prescrites.

Tous les 4 premiers coureurs des essais-chrono des catégories Prestige, Seniors, Challenge, Promo, **Rookie** et Youngster sont autorisés à la Swiss Speed Race Final. Les places de départ pour la finale seront tirées au sort à la prégrille. Le départ a lieu soit au moyen d'une signalisation lumineuse ou d'une grille de départ.

## 22. Manches

Les catégories autorisées et le nombre des manches sont fixés dans le programme journalier.

Durées des manches:

Prestige	12 minutes + 1 R
Quad	12 minutes + 1 R
Challenge	10 minutes + 1 R
Senior	10 minutes + 1 R
Promo	10 minutes + 1 R
<b>Rookie</b>	<b>10 minutes + 1 R</b>
Youngster 85	10 minutes + 1 R
Débutant	10 minutes + 1 R
Kids 50cc	8 minutes + 1 R
Kids 65cc	8 minutes + 1 R

Pour qu'un coureur soit évalué, il doit avoir effectué au moins 50% de la manche. La catégorie Kids 50cc n'est pas concernée par cette règle.

## 23. Prégrille/Départ/Box

**La prégrille sera fermée 5 minutes avant la prochaine manche, respectivement en cas de retard dans l'horaire en faisant signe au 1er pilote de la manche précédente.**

Des pilotes tardifs perdent le droit à leur place de départ. Ils doivent alors se placer derrière et dans l'ordre chronologique de leur arrivée à la prégrille. Les places de départ devenues vacantes restent inoccupées. Une fois la moto dans la prégrille, il ne faut pas abandonner cet endroit. Le choix de la moto doit se faire avant l'arrivée à la prégrille.

### **Box:**

Il faut prévoir une zone spéciale et bien signalisée à proximité de la zone de départ pour les réparations et les annonces. Entrée et sortie doit être bien signalisées par un panneau. Dans le box de réparation, les personnes non autorisées n'y sont pas acceptées, en particulier les enfants, chiens, etc. S'il y a annonces ou réparations à l'extérieur de la zone de réparation durant la course, le pilote sera exclu (aide étrangère).

- Dans le box de réparation, il y a interdiction absolue de fumer!
- Extincteur est obligatoire.

Un écran fourni par l'équipe de chronométrage et où les temps/classements peuvent être consultés par les pilotes/aides, devra être installé dans les box. L'organisateur doit marquer les box et mettre à disposition une protection contre les intempéries pour ledit écran ainsi qu'une alimentation électrique (220 V).



## 24. Zone de départ / Nombre de partants

### Marquage Solo:

**1. rang: 4 places – 2. rang: 3 places – 3. rang: 4 places (ou selon l'homologation)**

Départ avec max. 40 Solo ou selon rapport d'homologation.

- Les cases de départ sont placées dans la rangée correspondante.
- Les pilotes des lignes paires sont décalées dans le sens de la profondeur par rapport à ceux des lignes impaires.
- Distance latérale: minimum 1 m
- Distance entre les lignes de départ: minimum 1 m
- 1<sup>ère</sup> place de départ / Poleposition = devrait être si possible la plus courte distance au premier virage, à droite ou à gauche.

### Marquage Quad (utiliser d'autres couleurs):

**1. rang: 3 places – 2. rang: 2 places – 3. rang: 3 places**

Départ avec max. 30 Quad ou selon rapport d'homologation.

**En cas de départ au moyen d'une grille de départ**, toutes les places de départ doivent être occupées, avant de commencer une deuxième ligne de départ. Pour toutes les manches, le positionnement à la grille de départ est fait selon les chronométrages d'entraînement – dans l'ordre croissant.

## 25. Départ

La position de départ pour toutes les manches sera déterminée en fonction du résultat des essais chronométrés. Dans le cas d'un départ avec poutre, la position de départ est également déterminée en fonction de l'entraînement chronométré, mais en rangées adjacentes.

### Lors d'un départ avec la signalisation lumineuse:

- La signalisation lumineuse est éteinte
- Au départ, les moteurs sont en marche
- Le directeur de course ou un délégué traverse la piste devant la grille de départ en levant le drapeau rouge.
- Celui-ci ayant atteint l'autre côté, la signalisation lumineuse passe au rouge.
- **Après env. 3-5 secondes, la signalisation donne le départ par l'extinction de tous les feux.**

L'observation de la position de départ est surveillée par le commissaire sportif SAM/FMS. Un départ anticipé sera annoncé par le commissaire sportif SAM/FMS et le coureur sera avisé dans les prochains tours. **Il y a un départ anticipé si la roue avant bouge ou la moto se déplace visiblement durant la phase rouge de la signalisation lumineuse.** Si un pilote provoque un départ anticipé, il sera placé derrière la dernière ligne en cas de répétition du départ, ou si la course est considérée comme commencée, son résultat de la manche concernée sera pénalisé de 15. La décision ne peut pas être contestée.

### Lors d'un départ avec une grille de départ:

Le starter brandira un drapeau vert jusqu'à ce que tous les équipages soient sur la ligne de départ. Lorsque tous les équipages seront sur la ligne de départ, starter brandira un panneau indiquant 15 secondes. A la fin de ces 15 secondes, il brandira un panneau indiquant 5 secondes et la grille de départ s'abaissera dans les 5 à 10 secondes après que le panneau 5 secondes ait été brandi. La procédure de départ ne doit pas être interrompue. Cette procédure est la même pour toutes les catégories. **Attention: les coureurs partant en 2<sup>ème</sup> ligne ne dépasseront pas la poutre tant que la grille de départ n'est pas tombée.**

## 26. Interruption de course

Une séance d'essais ou une course ne peut être interrompue que **par le directeur de course ou le commissaire sportif FMS/SAM**, à l'aide du **drapeau rouge**.

Si pour une raison quelconque, une course est annulée, un nouveau départ complet sera donné, si moins de 50% de la durée de la course a été effectuée. Si des circonstances ne le permettent pas, une manche ne doit plus être effectuée la commission sportive FMS/SAM le décide: si plus de 50% de la durée de la course a été effectuée, le classement de ladite manche sera établi après le dernier tour complet effectué.

## 27. Tabelle des points / Primes d'arrivée

Les pilotes avec une licence journalière gardent les points réalisés pour le classement journalier. **Mais pour obtenir des points, 50% de la course doivent être complètement effectués.** Les licenciés d'un jour ont droit aux primes d'arrivée.

Pour le championnat annuel, les points obtenus reviennent aux pilotes licenciés SAM/FMS.

La prime d'arrivée doit être retirée le dimanche soir au bureau de la course, sinon elle reviendra en faveur de l'organisateur.

### Tabelle des points

Rang	Points		Rang	Points		Rang	Points		Rang	Points
<b>1</b>	25		<b>6</b>	15		<b>11</b>	10		<b>16</b>	5
<b>2</b>	22		<b>7</b>	14		<b>12</b>	9		<b>17</b>	4
<b>3</b>	20		<b>8</b>	13		<b>13</b>	8		<b>18</b>	3
<b>4</b>	18		<b>9</b>	12		<b>14</b>	7		<b>19</b>	2
<b>5</b>	16		<b>10</b>	11		<b>15</b>	6		<b>20</b>	1

**Primes d'arrivée**

Catégorie	Kids 50	Kids 65	Débutants	Youngster 85	Rookie	Seniors	Promo	Challenge	Quad	Prestige
Rang	Classement journalier	Classement journalier	Classement journalier	Classement journalier	Classement journalier	Classement journalier	Classement journalier	Classement journalier	Classement journalier	Classement journalier
1.-3.	3 Coupes	3 Coupes	3 Coupes	3 Coupes	3 Coupes	3 Coupes	3 Coupes	3 Coupes	3 Coupes	3 Coupes
1.									CHF 300.00	CHF 700.00
2.									CHF 200.00	CHF 550.00
3.									CHF 180.00	CHF 470.00
4.									CHF 160.00	CHF 350.00
5.									CHF 140.00	CHF 270.00
6.									CHF 140.00	CHF 230.00
7.									CHF 100.00	CHF 200.00
8.									CHF 80.00	CHF 180.00
9.									CHF 50.00	CHF 160.00
10.									CHF 50.00	CHF 140.00
11.										CHF 140.00
12.										CHF 140.00
13.										CHF 140.00
14.										CHF 140.00
15.										CHF 140.00
16.										CHF 140.00
17.										CHF 140.00
18.										CHF 140.00
19.										CHF 140.00
20.										CHF 140.00
21.										CHF 140.00
22.										CHF 140.00
23.										CHF 140.00
24.										CHF 140.00
25.										CHF 140.00
Total									CHF 1400.00	CHF 5350.00
Total Primes d'arrivée des courses FMS/SAM en Suisse: CHF 6'750.00										

**Courses FMS/SAM à l'étranger:** lors de prix d'entrée payantes, les conditions sont identiques à celles des courses en Suisse.

La prime d'arrivée pour les courses **FMS/SAM** à l'étranger avec des entrées gratuites ne sera versée que s'il y a une participation d'au moins **200 pilotes!**

**28. Classement final**

En cas d'égalité des points, le nombre des victoires, puis le nombre de toutes les deuxièmes places etc. seront décisifs. S'il y a toujours une égalité, le meilleur résultat de la dernière manche sera pris en considération.

## 29. Résultats / Services

Les résultats des courses seront mis sur le site internet **FMS/SAM** [www.s-a-m.ch](http://www.s-a-m.ch) et [www.swissmoto.org](http://www.swissmoto.org), directement après les courses.

Les résultats seront communiqués aux médias, ceci sur demande.

## 30. Manifestations

Les manifestations officielles **Supermoto Swiss Championship** seront communiquées dans les journaux **FMS/SAM** "Motor Journal" et „MOTOnews" et sur les sites internet **FMS/SAM** [www.s-a-m.ch](http://www.s-a-m.ch) et [www.swissmoto.org](http://www.swissmoto.org).

## 31. Environnement

Chaque participant à une manifestation est personnellement responsable de la récupération des déchets, respectivement des matériaux de récupération qui s'accumulent chez lui (p.ex. huile de vidange, pneus, matériel usagé, papier, cartonnages, etc.).

Si l'organisateur a mis en place des containers de récupération, ceux-ci sont à utiliser absolument, le cas échéant en observant strictement le tri prévu.

Au cours d'une manifestation ou en relation avec la participation à celle-ci, il est strictement interdit de déverser sur le sol de l'essence, de l'huile ou du liquide de refroidissement, de jeter ou de laisser traîner des matériaux de récupération.

Si l'organisateur a prévu une récupération séparée, il est strictement interdit de mélanger les déchets (p.ex. huile de vidange avec des produits de nettoyage chimique, de l'huile d'amortisseurs ou du liquide de refroidissement).

Dans le parc des coureurs un tapis absorbant et imperméable est obligatoire **sous la moto** (voir point 13). En cas d'infraction, le participant (également responsable de ses aides) est sanctionné par les commissaires sportifs FMS/SAM d'une amende (en argent, exclusion ou perte de points, voire suspension). De plus, l'organisateur a le droit de le tenir pour responsable de tous les coûts inhérents.

Les tapis absorbants, permettant d'éviter des dommages d'environnement, doivent être repris par les participants au plus tard après la clôture de la manifestation ou doivent être correctement débarrassés selon les directives de l'organisateur.

Lors du lavage des motos, uniquement des produits de nettoyage aux substances chimiques biodégradables doivent être utilisés.

## 32. Règlement particulier

Le Règlement particulier indique les stipulations spéciales, décisions, directives etc. valables à la manifestation en question. Ce règlement sera mis sur le site internet [www.swissmoto.org](http://www.swissmoto.org) et [www.s-a-m.ch](http://www.s-a-m.ch), au lieu d'inscription ainsi que sur les panneaux d'information officiels de la manifestation.

### 33. Directives générales et dispositions finales

Les organisateurs ont le droit, en accord avec la commission sport **FMS/SAM**, d'annuler partiellement ou entièrement ou d'ajourner une manifestation en cas de force majeure, etc. Une prétention générale du remboursement de la finance d'engagement déjà payée n'est pas existente.

Le pilote licencié permet à la **FMS/SAM** de transmettre à un tiers ses données personnelles mentionnées sur sa demande de licence (dans le but de publicité/information dans le domaine motorisé, etc). Par sa signature sur la demande de licence et information en cas d'accident, le pilote accepte le règlement et s'engage à observer strictement les directives des fonctionnaires FMS/SAM.

La tranquillité nocturne doit être respectée dès 23.00 heures!

A partir de cette heure, les génératrices et d'autres sources de bruit ne doivent plus fonctionner.

Si des pilotes n'observent pas ce règlement, la Commission sport **FMS/SAM** peut infliger une amende jusqu'à Fr. 200.00. Un pilote peut être exclu pour une manche ou une course. Mais la licence peut lui être également retirée et par conséquent, ce pilote peut être exclu du championnat.

La Commission sport FMS/SAM se tient le droit de porter des changements à ce règlement et décide en cas de divergences d'interprétation.

Des requêtes contre des décisions de la Commission sport FMS/SAM peuvent transmettre au **tribunal arbitral FMS/SAM**. Cette instance décide définitivement sur des désaccords. Les requêtes n'entraînent pas directement le sursis des décisions prises.

### 34. Sanctions

#### **Entraînement / Entraînement chronométré :**

- Raccourcissement: Le tour roulé le plus rapide est biffé.
- Dépassement avec drapeau jaune: Le tour roulé le plus rapide est biffé.
- Provocation inutile de la phase jaune: Le tour roulé le plus rapide est biffé.
- Limite de bruit dépassé: Le tour roulé le plus rapide est biffé.

#### **Prégrille / Courses :**

- Arrivée tardive à la prégrille: Recul à la dernière place de départ.
- Abandon de la prégrille avec la moto: Pas autorisation de départ pour la manche.
- Raccourcissement: Recul de 5 places.
- Dépassement lors du drapeau jaune: Recul de 10 places au classement.
- **Fausse moto ou changement de moto sans une annonce à la commission sport: Recul de 10 places dans le classement.**
- Limite de bruit dépassée: Recul de 10 places au classement.

Le jury se garde le droit de fixer d'autres pénalités et sanctions!

#### **Confirmation du pilote**

Chaque pilote déclare accepter les directives précédentes et confirme par sa signature sur la demande de licence avoir pris connaissance et compris le **Règlement des pilotes 2019**.

## 35. Règlement supplémentaire Classes Kids et Youngster 85

### Généralité

Les manifestations se déroulent sous le patronat de la FMS/SAM.

La manifestation sera organisée et réalisée par l'organisateur selon le règlement des organisateurs de la FMS/SAM.

En premier lieu, le règlement des pilotes Supermoto Swiss Championship 2019 est valable. Ce règlement supplémentaire concerne les catégories des Mini-Supermoto Cups: Kids 50, Kids 65 et Youngster 85. Il complète ou reporte les directives de ces catégories du règlement des pilotes FMS/SAM.

**Par l'obtention d'une licence, le pilote accepte ce règlement, a connaissance de la non responsabilité des organisateurs et manifestations, et observe strictement les directives des organes officiels de la manifestation.**

### Motos

#### a) Equipement technique

- Seulement essence sans plomb avec max. 102 Oktan et sans additif (selon règlement FIM).
- Le liquide de refroidissement ne doit pas contenir d'anti-gel (voir aussi chap. 7).
- Protections des mains (fixées) sont obligatoires.
- Protection du guidon obligatoire.
- Protection du pignon obligatoire.
- Pneus normaux de course/route ou softenduro avec profil max. 8mm. Marque des pneus: libre
- Freins, plaquettes de frein, freins à disque: libre
- Rapport boîte à vitesses (pignon, couronne): libre
  
- **Kids 50ccm**
- Motos: machines de mini-bikes de série (motocross de jeunesse) avec max. 50ccm
- Moteur: libre, avec max. 50ccm 2T/ 90ccm 4T
- Hauteur/selle: sans charge max. 69 cm
  
- **Kids 65ccm**
- Motos: machines de mini-bikes de série (motocross de jeunesse) toutes marques jusqu'aux 65ccm 2T et 110ccm 4T avec au moins 2 vitesses
- Moteur: libre, avec max. 65ccm 2T/ 110ccm 4T
- Hauteur/selle: sans charge max. 79 cm
  
- **Kids 85ccm:**
- Motos: machines de motocross de série avec max. 85ccm 2T et 150ccm 4T
- Moteur: libre, avec max. 85ccm 2T resp. 150cm 4T

**Attention – pour toutes les motos, la limite du bruit doit correspondre au règlement FMS/SAM!**

## Contrôle technique

voir règlement des pilotes FMS/SAM

## Pilotes

### a) Participants – Age/licence

- Kids 50: max. 10 ans
- Kids 65: max. 14 ans
- Youngster 85: de 12 ans jusqu'à max. 15 ans

- Chaque vainqueur de la catégorie Kids 50 et chaque pilote de cette catégorie, ayant gagné au moins 3 courses, devra, l'année suivante, prendre le départ dans la classe supérieure (Kids 65) si sa grandeur corporelle et son âge sont appropriés (décision de la Commission sport FMS/SAM).
- Le vainqueur de la catégorie Kids 65 devra, l'année suivante, prendre le départ dans la classe supérieure (Youngster 85), si sa grandeur corporelle et son âge sont appropriés (décision de la Commission sport FMS/SAM).
- La Commission sport SAM/FMS décide définitivement l'autorisation d'un pilote dans chaque catégorie. Elle peut interdire un départ pour des raisons de sécurité.

## Comportement des pilotes et des parents/mécaniciens/accompagnants

- Les directives du directeur de course et de la Commission sport FMS/SAM doivent être strictement observées. Ceci est valable pour les mécaniciens, parents et accompagnants.
- A chaque manifestation un représentant légal ou son représentant doit être présent.
- Avec l'accord du directeur de course, les photographes et cameramen ont la possibilité de pénétrer dans la zone balisée.
- Seule la vitesse au pas est autorisée dans le parc des coureurs et hors du circuit.
- Des courses d'essais ne sont autorisées qu'à un endroit affecté à cet effet. Les courses d'essais doivent être préalablement annoncées au directeur de course qui indique l'endroit et l'heure adéquats.
- Un non-respect d'un ou de plusieurs de ces points susmentionnés peut engendrer une disqualification immédiate du pilote à la manifestation. Le commissaire sportif FMS/SAM en décide de manière définitive.
- Un comportement sportif est également exigé de la part des parents et accompagnants. Le directeur de course a la possibilité d'exclure un pilote de la course si un de ses parents/accompagnants se comporte incorrectement.

[www.swissmoto.org](http://www.swissmoto.org) / [www.s-a-m.ch](http://www.s-a-m.ch)



**Winterthur, Frauenfeld, Novembre 2018**

**Commission Sport:**

SAM-SpoKo – Le Président:

Philipp Kempf



Président Sport FMS:

Claude Clément



**Die Sparten-Kommissare:**

SAM

Andy Heierli



FMS

Karl Müller



SAM

Sandro Micheletto



FMS

Hans Felder

